

**Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-IR-RICI-90-20-20-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

**IR - Réduction d'impôt au titre des souscriptions en numéraire au capital
de petites et moyennes entreprises (PME) non cotées - Calcul de la
réduction d'impôt - Modalités d'application**

Positionnement du document dans le plan :

IR - Impôt sur le revenu

Réductions et crédits d'impôt

Titre 9 : Réduction d'impôt au titre des souscriptions en numéraire au capital de petites et moyennes
entreprises (PME) non cotées

Chapitre 2 : Calcul de la réduction d'impôt

Section 2 : Modalités d'application

1

Les modalités d'application de la réduction d'impôt sur le revenu au titre des souscriptions en numéraire au capital de petites et moyennes entreprises (PME) non cotées sont décrites dans la présente section.

Ainsi, seront précisés successivement :

- les cas de changement de situation matrimoniale du contribuable (sous-section 1, [BOI-IR-RICI-90-20-20-10](#)) ;
- l'encadrement communautaire de la réduction d'impôt (sous-section 2, [BOI-IR-RICI-90-20-20-20](#)) ;
- les règles de non-cumul avec d'autres avantages fiscaux (sous-section 3, [BOI-IR-RICI-90-20-20-30](#)).